



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac, le 09 janvier 2021.

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19 : situation sanitaire et vaccination

Poursuivons nos efforts pour contenir l'épidémie

Si les mesures prises fin octobre ont permis de contenir la reprise de l'épidémie, la situation sanitaire au niveau national comme dans le Cantal n'est pas revenue à la normale : nous devons tous continuer à faire preuve d'une grande vigilance. Comme l'a rappelé le Premier ministre le 7 janvier dernier, la deuxième vague est toujours là et tant que nous n'aurons pas atteint l'objectif des 5 000 cas par jour, nous ne devons relâcher aucun effort.

Dans le Cantal, au 8 janvier 2021, on dénombre 59 personnes hospitalisées, dont 6 en réanimation, et 62 décès. Par ailleurs, du 30 décembre au 5 décembre, 3 778 personnes ont été testées, le taux d'incidence du virus s'établit à 103,6 pour 100 000 habitants, à 136,5 pour 100 000 habitants pour les personnes de plus de 65 ans, et les taux de positivité des tests est de 3,9%.

Dans ce contexte, Serge Castel, préfet du Cantal, souhaite rappeler qu'il est nécessaire de poursuivre nos efforts en continuant à respecter les mesures barrières, les protocoles sanitaires et la limitation des déplacements liée au couvre-feu, afin de protéger les plus vulnérables mais aussi ne pas saturer les capacités hospitalières.

Le déploiement de la vaccination : une étape décisive pour sortir de la crise sanitaire

Parallèlement, la stratégie de vaccination se déploie depuis cette semaine dans le département. L'ensemble des acteurs de cette stratégie est pleinement mobilisé pour réussir cette étape décisive qui nous permettra de sortir de cette crise sanitaire.

La première étape de la vaccination qui a débuté dans le Cantal ce jeudi 7 janvier au centre hospitalier d'Aurillac concerne les personnels de la santé, du secteur public ou privé, hospitaliers ou libéraux, mais également des pompiers, des personnels de services d'aide à

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

domicile, âgés de 50 ans et plus ou moins de 50 ans avec des comorbidités à risques graves de COVID-19.

Trois centres de vaccination supplémentaires vont être ouverts pour les publics ci-dessus en début de semaine prochaine, au sein des centres hospitaliers de Mauriac et de Saint-Flour et du Centre Médico-Chirurgical de Tronquières.

Parallèlement, la vaccination va débuter dans trois premiers EHPAD pilotes du Cantal les 14 et 15 janvier prochain à Aurillac et Laroquebrou.

La deuxième étape de la vaccination concernera à compter du 18 janvier les personnes de plus de 75 ans, qui pourront se faire vacciner dans les centres de vaccination. Le site internet <https://sante.fr/> ainsi qu'une ligne téléphonique devraient être ouverts en fin de semaine prochaine pour permettre les prises de rendez-vous dans le centre le plus proche de chez soi.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC